



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 4 juillet 2022 à 19 heures, à l'hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Augmenter la hauteur du garage isolé à 5,64 m au lieu de 5 m. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

Identification du site concerné : 4471, rue Héon
Lot 4 890 202 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Dans l'éventualité que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal soit à huis clos, il sera possible de vous exprimer par écrit à l'adresse courriel municipalite@mont-carmel.org avant la séance du 4 juillet 2022.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 14 juin 2022.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier